

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 17 MARS 2025**

L'an Deux Mil Vingt-cinq, le lundi 17 mars à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, en application des articles L 2121-7, L2121-10 et 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Alain PORQUET, Maire, à la salle Clairjoie

Etaient présents : BONNEVIALLE Marina, CARPENTIER Isabelle, CHEDEVILLE Sylvain, CLEMENT Christophe, HOUDUSSE Michel, LA MARTA BLASCO Laurence, LERENDU Justine, MAGIS Jean-Claude, PIARD Philippe, STALLIN Nathalie,

Absents: CONTENTIN Arnaud, GUEUDET Valérie, HERFORT William, TCHEOU Guy Passou, THOREL Gwénaëlle, VAN DEN BUSSCHE Sébastien

Absents et excusés : Régine ENEE qui a donné pouvoir à Alain PORQUET, Céline NEUVILLE BOURDON

Secrétaire de séance : Isabelle CARPENTIER

Date de convocation : 11 mars 2025

APPROBATION CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FÉVRIER 2025

(n°2025/07)

Il convient d'approuver le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 10 février 2025.

Après délibération et à l'unanimité (12 voix pour dont un pouvoir), le Conseil Municipal approuve le Procès-Verbal de la séance du 10 février 2025.

**DEBAT SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU PROJET D'AMENAGEMENT
ET DE DEVELOPPEMENTS DURABLES (PADD) DU PLAN LOCAL
D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI) DE LA CDC DU VAL ES DUNES –
VERSION 2**

Le 17 juin 2024, Monsieur PIARD, Maire Adjoint, présentait au Conseil Municipal les orientations générales du PADD du PLUi Val Es Dunes. Un débat s'en était suivi.

Depuis l'intégration de la commune de SAINT-SYLVAIN à la Communauté de Communes Val Es Dunes au 01 janvier 2025, il est nécessaire de présenter les orientations générales du PADD, version 2

- AXE 1 : Conforter la place et le rôle de l'économie de la CDC Val ès Dunes au sein de la métropole caennaise
- AXE 2 : Pourvoir aux besoins de logement en adaptant l'habitat aux enjeux environnementaux et climatiques

- AXE 3 : Protéger et mettre en valeur, de la Plaine de Caen au Pays d'Auge, les terres à fortes potentialités agricoles et les patrimoines écologiques et paysagers.
- AXE 4 : Aménager et construire différemment, pour adapter la CDC Val Es Dunès à la transition énergétique et climatique
- Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) : secteur Nord de FRÉNOUVILLE

Un nouveau débat s'en est suivi

AUTORISATION AU MAIRE : SIGNATURE AVENANT N°1 CONVENTION PARTELIOS HABITAT

(n°2025/08)

Par délibération n°2023/54 en date du 25 septembre 2023, le Conseil Municipal a autorisé le Maire ou son représentant à signer la convention avec Partélios Habitat, définissant les règles applicables aux réservations de logements sociaux relevant du contingent réservé par la ville de FRENOUVILLE

Cette convention fait l'objet d'une actualisation annuelle pour adapter le calcul des réservations mises à disposition du réservataire sur le territoire concerné, en fonction des mises en services de programmes intervenues l'année précédente, de l'échéance des droits de réservation et des éventuelles sorties de patrimoine.

Ainsi pour 2025, l'organisme s'engage à affecter au réservataire 0.06% (soit à titre indicatif pour l'année N-1, 1 logement par an) du flux annuel de logements.

Un avenant doit donc être établi.

Après délibération et à l'unanimité (12 voix pour dont un pouvoir), le Conseil Municipal autorise le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la convention avec Partélios Habitat.

QUESTIONS DIVERSES

- Le vote du budget 2025 de la commune aura lieu le lundi 31 mars 2025 à 18h00 Salle Clairjoie
- Le Parcours du Cœur aura lieu le dimanche 27 avril 2025 à 8h45 au stade
- La cérémonie du 19 mars 1962 pour le cessez le feu officiel de la guerre d'Algérie aura lieu le dimanche 23 mars 2025 à 10h40 parking de la Mairie

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18h45

Le Secrétaire de séance,
Isabelle CARPENTIER

Le Maire,
Alain PORQUET


